



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010/2011

# Sommaire

Interview croisée de Jean-Charles Bocquet  
et Jean-Pierre Princen ..... p. 4/5  
Faits marquants..... p. 6/7  
Présentation de l'UIPP ..... p. 8/9

**Appliquer la réglementation..... p. 10/11**

Actualité européenne et française ..... p. 12/17

**Savoir se faire entendre ..... p. 18/19**

Communication ..... p. 20/23

**Produire plus et mieux..... p. 24/25**

Économie ..... p. 26/30



# L'UIPP

L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) est une **organisation professionnelle** regroupant 20 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques et des solutions de protection des cultures, dont les biotechnologies et les techniques complémentaires.

L'UIPP définit des positions et des actions communes dont elle est **porte-parole** auprès des autorités gouvernementales, des pouvoirs publics et des parties prenantes.

L'UIPP agit dans un **cadre déontologique** auquel tous ses adhérents souscrivent, en cohérence avec les organisations mondiales (CropLife International) et européennes (ECPA – European Crop Protection Association) ainsi que l'UIC (Union des Industries Chimiques).

# Les priorités de l'UIPP en 2011

Alors que la filière agricole traditionnelle est malmenée par les consommateurs, et avec elle le secteur de la protection des plantes, les lois Grenelle et la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 vont redistribuer les cartes. L'occasion pour Jean-Pierre Princen, président, et Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'UIPP, de porter de nouveaux messages forts auprès de la filière et du grand public...

**Jean-Pierre Princen, un an après votre arrivée à la tête de l'UIPP, quel est votre constat, quels sont vos axes de travail pour demain ?**

Jean-Pierre Princen : Mon action a porté prioritairement sur la gouvernance de l'UIPP, l'éclaircissement des missions de chacune de nos activités autour de valeurs fondamentales, la promotion et la défense du métier (notre raison d'être), l'éthique. À l'avenir, je souhaite poursuivre la lutte contre la marginalisation de nos produits par le grand public, baptisés à tort « pesticides », alors que nos chercheurs, développeurs, commerciaux, sont convaincus que leurs métiers ont un impact positif sur la productivité des cultures et la qualité sanitaire, pour répondre aux attentes alimentaires de la planète.

**Quels ont été les temps forts de l'année écoulée, que faut-il retenir en priorité ?**

J-P. P. : La mise en œuvre d'actions visant à la protection de l'agriculteur a marqué l'année 2010. Nos produits ne sont pas anodins, mais ils obéissent à des recommandations et préconisations qui nécessitent le respect par les utilisateurs d'un certain nombre de précautions, pour éviter toute dérive au niveau de l'environnement et de la santé. D'où des actions collectives réussies, comme la mise en œuvre de messages de protection des agriculteurs relayés par la quasi-totalité des acteurs de notre filière.

Jean-Charles Bocquet : Dans le contexte international actuel, l'utilité des produits de protection des plantes va retrouver sa juste valeur. Un paradoxe dans une année 2010 où les lois du Grenelle ont été votées, et où le plan Ecophyto 2018 se met en œuvre au niveau national et régional, avec l'objectif de produire plus et mieux, en réduisant si possible l'utilisation des produits phytopharmaceutiques – un très gros défi à relever pour toute la filière agricole. Les alertes et autres reportages « à charge » contre l'alimentation et l'agriculture en général ont montré combien l'UIPP avait encore des efforts à accomplir pour informer le public.

**Le Grenelle 2 a été adopté en juillet 2010 : concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour l'UIPP ?**

J-C. B. : Le Grenelle 2 a été plutôt bien accueilli. Il met en avant nombre de mesures qui, en fait, s'inscrivent dans les démarches de progrès de l'UIPP, comme la professionnalisation plus grande de l'usage des produits phytopharmaceutiques au niveau de l'ensemble de la filière (distributeurs, conseillers et fournisseurs), comme



Jean-Charles Bocquet,  
directeur général de l'UIPP

« Ensemble, nous devons être catalyseurs de réflexion et d'action pour une meilleure compréhension de notre métier et de son utilité pour la société au sens large. »



Jean-Pierre Princen,  
président de l'UIPP

« Il y a urgence à agir : plusieurs grands pays émergents se dotent de toutes les innovations technologiques pour augmenter la productivité de leur agriculture. »

l'encadrement des activités de conseil de vente des produits ou la certification des agriculteurs *via* une formation spécifique ou encore la protection des aires d'alimentation et de captage en eau potable, et la nécessité de faire une évaluation socio économique des décisions avant de prendre des mesures d'interdiction de produits phytopharmaceutiques.

### **Quels sont les enjeux concernant la santé des agriculteurs et l'utilité des produits phytopharmaceutiques dans la communication déployée par l'UIPP ?**

J-P. P. : Pour nous, l'enjeu de l'utilité de nos produits n'est pas assez bien perçu. Si un pommier n'est pas protégé, il sera porteur de maladies qui donneront des toxines aux fruits, ce qui les rendra impropres à la consommation... Voilà le travail qui nous attend : faire comprendre la nécessité de progresser techniquement pour assurer à la fois l'autonomie alimentaire de l'Europe et la qualité sanitaire des cultures. La tâche est immense.

J-C. B. : Depuis quelques années, l'UIPP a renforcé ses actions de formation auprès des agriculteurs sur la bonne utilisation de nos produits. En 2010, nous avons souhaité aller au-delà, en lançant une campagne de sensibilisation sur le risque lié à l'utilisation des produits. La nouveauté, c'est que l'on a réussi à fédérer plusieurs acteurs à nos côtés, non seulement les premiers concernés, à savoir les agriculteurs avec la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs (JA) et les chambres d'agriculture (APCA), mais aussi la distribution (coopératives et négociants), ainsi que Farre et Adivalor. C'est pour nous un enjeu fort de sensibilisation, et d'actualité, puisque dans le cadre du plan Ecophyto 2018, publié fin 2007, il a été ajouté fin 2010 un 9<sup>e</sup> axe concernant la santé des agriculteurs.

### **Où sont les priorités de l'UIPP pour 2011 ?**

J-P. P. : Nous allons accélérer les démarches de progrès sur nos produits et renforcer les actions collectives des adhérents. L'UIPP va mettre en œuvre une communication simple et positive sur l'utilité de ses produits et le respect de la biodiversité – nous envisageons d'organiser un colloque courant 2011, destiné aux relais d'opinion, avec pour objectif la « chasse » aux

idées reçues en matière de produits phytopharmaceutiques et la mise en avant de leur utilité.

J-C. B. : Nous allons aussi accompagner les travaux du plan Ecophyto 2018 sur la mise au point d'indicateurs d'impact. L'UIPP est impliquée dans la réflexion, avec l'idée que les groupes multi-acteurs en présence prennent bien en compte la technique, et que les indicateurs soient basés sur de réelles mesures factuelles. Enfin, l'UIPP va participer à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation européenne 1107/2009 en vigueur au 14 juin 2011. Ce qui va nous amener à travailler en coordination avec les autorités et nos collègues européens, puisque que le concept d' « approche zonale » sera instauré.

# Faits marquants

2010

## JUILLET

► **Publication du rapport annuel de l'AESA** (Autorité européenne de sécurité des aliments) sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires pour l'année 2008. 96 % des résultats sont conformes à la réglementation tandis que 3,5 % des échantillons analysés dépassent les limites maximales de résidus (LMR) contre 4,2 % l'année précédente.

► **Promulgation de la loi sur la modernisation de l'agriculture** (LMA) par le Parlement. Le projet de loi prévoit en particulier de renforcer les mesures de la compétitivité de l'agriculture française dans un objectif de développement durable.

► **Promulgation de la loi Grenelle 2** Les mesures concernant notre secteur sont notamment l'encadrement des activités de conseil et de la publicité sur les produits phytopharmaceutiques.

► **Création officielle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses)**. Issue de la fusion entre l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), l'Anses reprend les missions et les moyens de mise en œuvre de ces deux organisations.

## AOÛT

► **Lancement d'une campagne de sensibilisation sur la prévention du risque phytopharmaceutique auprès des agriculteurs : «Un tel outil de travail, ça se protège»**. Forts des démarches déjà engagées, Adivalor, les chambres d'agriculture, Coop de France, Farre, la FNA, la FNSEA, In Vivo, les Jeunes Agriculteurs et l'UIPP ont lancé cette action de sensibilisation dans la presse agricole.

## SEPTEMBRE

► **Colloque à l'Assemblée nationale sur le thème «Perturbateurs endocriniens. Changement de paradigme dans l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux»**. Ce colloque, organisé par le Réseau Environnement Santé à l'invitation des députés Gérard Bapt et Bérengère Poletti, a permis de faire le point sur l'état actuel des connaissances scientifiques dans lesquels interfèrent ces perturbateurs, leur impact sanitaire et environnemental, mais également les méthodes d'évaluation adaptées à ce type de polluants et le nécessaire changement d'approche toxicologique.

## OCTOBRE

► **Présentation du rapport «Ecophyto 2018 : 2 ans d'action 2008-2010»**. Ce rapport du ministère de l'Agriculture présente

les avancées du plan Ecophyto sur cette période. Il présente également les effets de levier du plan pour atteindre l'objectif de moindre dépendance aux produits phytopharmaceutiques.

► **Colloque de l'ECPA à Bratislava** Il a été l'occasion de rappeler l'importance de la protection des plantes pour la production alimentaire européenne, prenant en compte la biodiversité, la réalité de l'agriculture et l'innovation.

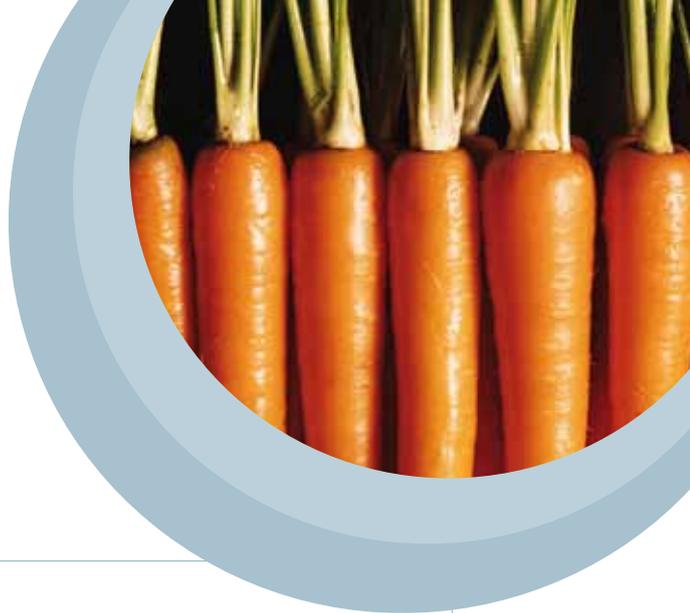
## NOVEMBRE

► **Publication du rapport d'évaluation du Grenelle Environnement** élaboré par le comité d'évaluation du Grenelle Environnement et par le cabinet Ernst&Young. Il fait le point sur les actions engagées ces trois dernières années en matière de gouvernance, d'énergie et de climat, de politique des déchets et de gestion des risques.

## DÉCEMBRE

► **6<sup>es</sup> rencontres de l'agriculture durable** sur le thème «Contractualisation, filières, innovation : une nouvelle performance agricole ?» organisées à l'initiative de Michel Raison, député de la Haute-Saône, vice-président du Groupe d'études sur l'agro-alimentaire et la filière agricole. L'UIPP est intervenue sur la table ronde intitulée : «Innover, maîtriser le risque... et rester compétitif ?»

► **Publication au Journal Officiel du 30 décembre 2010 de la loi**



**de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658** dont l'article 87 élargit la redevance pour pollutions diffuses aux trieurs à façon, aux semences traitées et aux produits phytopharmaceutiques provenant d'un État membre de l'Union européenne dans le cadre de la procédure d'importation parallèle.

## 2011

### JANVIER

› **Lancement de l'Année internationale de la chimie.**

À cette occasion, les industriels de la chimie (UIC) ont présenté leurs actions de communication vers les enfants et le grand public.

› **La France, présidente du G8, et du G20.** La France propose l'organisation d'un G20 agricole en juin à Paris, axé sur la volatilité des prix des denrées alimentaires.

› **Colloque Farre sur le thème «Services environnementaux : qui paie ?»**

Ce colloque a été l'occasion de passer en revue l'ensemble des moyens par lesquels un agriculteur déployant des efforts environnementaux pouvait être rémunéré. Qui paie, comment, combien et par quel mécanisme ?

### FÉVRIER

› **Signature d'un nouvel accord cadre (2011/2015) entre le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**

**et Adivalor (filiale française de gestion des déchets de l'agrofourniture créée à l'initiative de l'UIPP et de ses partenaires).**

Avec le soutien de l'Ademe, Adivalor et ses partenaires visent en 2015 un taux de collecte moyen de 73 % et un taux de recyclage de 95 %.

› **Adivalor fête ses 10 ans.**

Depuis 10 ans, le dispositif de collecte couvre un gisement de 80 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés, ainsi que l'élimination des produits phytopharmaceutiques non utilisables.

› **L'UIPP au SIMA, au sein de l'espace bonnes pratiques.**

Vidéos, conférences thématiques, quiz pour tester ses connaissances sur le Certiphyto, des documents pédagogiques ont illustré le stand.

### MARS

› **Colloque de restitution des travaux de recherche du programme «Évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides» à Tours.**

Les programmes retenus avaient pour objectif d'associer les travaux purement agronomiques et techniques à des thématiques sociologiques et économiques. Pour les chercheurs, il n'existe pas de solution unique et la compréhension de l'impact des produits sur les milieux naturels est essentielle pour actionner les bons leviers. L'UIPP est intervenue lors de la table ronde de clôture.

› **Point presse UIPPP : on ne**

**s'empoisonne pas en mangeant.**

Face aux nombreuses attaques médiatiques faisant croire aux Français qu'ils s'empoisonnent avec les pesticides en mangeant, l'UIPP a organisé un point presse.

› **Conférence méthodes alternatives AFPP.**

La 4<sup>e</sup> conférence a rassemblé plus de 450 personnes dont la participation du député A. Herth, de la direction générale de l'Alimentation et d'une représentante de la Commission européenne. Plus de 100 communications ont été exposées.

### AVRIL

› **Publication du Rapport du député A. Herth sur «Le bio-contrôle pour la protection des cultures – 15 recommandations pour soutenir les technologies vertes».**

Ce rapport souligne l'importance de la promotion de ces méthodes en agissant notamment sur les règles de mise sur le marché, en informant et formant les professionnels à l'utilisation de ces méthodes tout en s'assurant qu'elles soient sûres et efficaces.

### MAI

› **Rapport sur la gouvernance environnementale par le député Bertrand Plancher.** Ce rapport contient 23 propositions pour améliorer l'accès à l'information environnementale et la participation du grand public.

# Notre organisation

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une organisation professionnelle regroupant 20 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques et des solutions de protection des plantes, dont les biotechnologies et les techniques complémentaires. L'UIPP définit des positions et des actions communes dont elle est porte-parole auprès des autorités gouvernementales, des pouvoirs publics et des parties prenantes du secteur. L'UIPP agit dans un cadre déontologique auquel tous ses adhérents souscrivent en cohérence

avec les organisations mondiales (CropLife International) et européennes (ECPA – European Crop Protection Association) ainsi que l'UIC (Union des Industries Chimiques). Les actions collectives, coordonnées par l'UIPP, sont préparées au sein de commissions et de groupes de travail auxquels participent les spécialistes des sociétés adhérentes. Plus de 150 personnes sont ainsi engagées au quotidien dans les actions menées par l'UIPP. Les grandes orientations et les décisions sont prises au sein du conseil d'administration qui se réunit mensuellement.

## Missions et activités de l'UIPP

L'action de l'UIPP s'inscrit dans des valeurs indissociables d'éthique, d'ouverture, de dialogue, de professionnalisme et de responsabilité dans les domaines de l'environnement et de la santé publique.

Les initiatives prioritaires de l'UIPP portent sur :

- Le suivi et l'évolution de la réglementation nationale et européenne ainsi que leur applicabilité pour limiter les distorsions de concurrence entre les pays européens ;
- Le développement des bonnes pratiques phyto-

pharmaceutiques pour une utilisation des produits plus respectueuse de l'environnement (partenariat avec Adivalor, actions sur la qualité de l'eau et de l'air) et de la santé de l'homme (études épidémiologiques, bases de données...);

- Les actions de communication visant à mieux faire connaître le secteur de la protection des plantes auprès des citoyens et à sensibiliser, informer et former les acteurs de la filière.

## NOS ADHÉRENTS

### ARYSTA LIFESCIENCE SAS

Route d'Artix – BP 80  
64150 Noguères  
[www.arystalifescience.com](http://www.arystalifescience.com)

### BASF AGRO SAS

21, chemin de la Sauvegarde  
69134 Écully Cedex  
[www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr)

### BAYER CROPSCIENCE FRANCE

16, rue Jean-Marie-Leclair  
CP 310  
69337 Lyon Cedex 09  
[www.bayercropscience.fr](http://www.bayercropscience.fr)

### BELCHIM CROP PROTECTION FRANCE

Parc tertiaire le Bois-Dieu  
3, allée des Chevreuils  
69380 Lissieu  
[www.belchim.com](http://www.belchim.com)

### CEREXAGRI SA

1, rue des Frères-Lumière  
BP 9  
78373 Plaisir Cedex  
[www.cerexagri.com](http://www.cerexagri.com)

### CERTIS FRANCE

5, rue Galilée  
78280 Guyancourt  
[www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr)

### CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS

19, boulevard Eugène-Deruelle  
69003 Lyon  
[www.cheminova.fr](http://www.cheminova.fr)

### CROMPTON SA/ CHEMTURA

22, rue des Quatre-Maisons  
62223 Sainte-Catherine-lès-Arras  
[www.chemtura.com](http://www.chemtura.com)

### DE SANGOSSE SA

Bonnel – BP 5  
47480 Pont-du-Casse  
[www.desangosse.com](http://www.desangosse.com)

### DOW AGROSCIENCES DISTRIBUTION SAS

« Marco Polo » Bâtiment B  
BP 1220  
790, avenue du Docteur-Donat  
06254 Mougins Cedex  
[www.dowagro.com](http://www.dowagro.com)

### DUPONT SOLUTIONS FRANCE SAS

Défense Plaza  
23/25, rue Delarivière-Lefoullon  
Défense 9 – 92800 Puteaux  
[www.fra.ag.dupont.com](http://www.fra.ag.dupont.com)

### GOWAN FRANCE SAS

5, rue du Gué – 77139 Puisieux  
[www.gowanfrance.com](http://www.gowanfrance.com)

### MAKHTESHIM AGAN FRANCE

2, rue Troyon  
92316 Sèvres Cedex  
[www.ma-france.net](http://www.ma-france.net)

### MONSANTO AGRICULTURE FRANCE SAS

Europarc du Chêne  
1, rue Jacques-Monod  
69673 Bron Cedex  
[www.monsanto.fr](http://www.monsanto.fr)

### NUFARM SAS

28, boulevard Camélinat  
BP 75  
92233 Gennevilliers Cedex  
[www.nufarm.com](http://www.nufarm.com)

### PHILAGRO FRANCE

Parc d'Affaires de Crécy  
2, rue Claude-Chappe  
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex  
[www.philagro.fr](http://www.philagro.fr)

## ORGANISATION PERMANENTE

**Directeur général**  
Jean-Charles Bocquet

**Communication**  
Claire Morin

**Technique et réglementation**  
Philippe Michel

**Environnement et communication**  
Nicolas Marquet

**Juridique et réglementation**  
Stéphanie Lehay

**Affaires économiques**  
Antoine Crabit

**Bonnes pratiques**  
Ronan Vigouroux

**Reprographie**  
Michel Botherel

**Assistantes**  
Carole Franci,  
Martine Prieto

**PHYTEUROP**  
47, rue Raspail  
92300 Levallois-Perret  
[www.phyteurop.com](http://www.phyteurop.com)

**SUMI AGRO FRANCE SAS**  
25, boulevard de l'Amiral-Bruix  
75782 Paris Cedex 16  
[www.sumiagro.fr](http://www.sumiagro.fr)

**SYNGENTA AGRO SAS**  
1, avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
[www.syngenta-agro.fr](http://www.syngenta-agro.fr)

**TRADI AGRIS SA**  
47, rue Raspail  
92300 Levallois-Perret

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président**  
1 Jean-Pierre Princen – DUPONT SOLUTIONS France SAS

**Vice-président/Réglementation**  
2 Frank Garnier – BAYER CROPSIENCE France

**Vice-président/Communication et bonnes pratiques**  
3 Rolf Reinecke – BASF AGRO SAS

**Vice-président/Affaires économiques**  
4 Denis Tardit – SYNGENTA AGRO SAS (représenté par Laurent Peron)

**Trésorier**  
5 Jean-Yves Pape – CEREXAGRI SA

**Membres du conseil**  
6 Didier Charrier – MONSANTO AGRICULTURE France SAS

7 Jean-Louis Morel – DOW AGROSCIENCES DISTRIBUTION SAS

8 Bertrand Lombard – MAKHTESHIM AGAN France

9 Philippe Gerbet – PHILAGRO France (représenté par Léon Lenglin)

10 Guido Cima – PHYTEUROP Kevin Smith (ARYSTA LIFSCIENCE SAS)





# Appliquer la réglementation

Face à une réglementation en pleine évolution,  
l'UIPP a à cœur de développer les démarches de progrès.

# Mettre en œuvre la réglementation

En Europe, l'évolution de la réglementation concerne principalement les modalités de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et de leur utilisation. L'emploi des produits dans le respect du développement durable et l'aide à la filière apicole restent eux aussi d'actualité.

En octobre 2009, un ensemble de textes réglementaires majeurs pour les produits phytopharmaceutiques (le « paquet phytopharmaceutique ») avait été adopté afin de servir de nouveau cadre, tant pour le secteur des industriels de la protection des plantes que pour l'ensemble de la filière agricole.

• **Concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques**, la directive 91/414/CEE sera remplacée le 14 juin 2011 par le règlement 1107/2009. Le nouveau texte aura pour objectif de renforcer les règles existantes et d'harmoniser les procédures d'évaluation à un niveau européen. Dans les prochaines semaines, les enjeux vont porter sur sa mise en œuvre effective et sur certains points comme l'évaluation zonale des préparations – qui repose sur une coopération étroite

entre les États membres –, la reconnaissance mutuelle, le respect des délais pour l'instruction des dossiers, la mise en place des procédures pour les utilisations mineures...

• **La directive 2009/128/CE prévoit un cadre d'action communautaire** pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Elle vise notamment à renforcer l'encadrement de la vente des produits, à développer la formation des utilisateurs, conseillers et distributeurs, et à contrôler les pulvérisateurs. Sa vocation est aussi d'encourager le développement de la lutte intégrée et des méthodes de lutte ou des techniques apportant une réponse alternative à la lutte chimique. L'une de ces dispositions importantes est l'obligation faite aux pays de communiquer à la Commission européenne et aux autres États membres, au plus tard le 26 novembre 2012, leur plan d'action national. En France, plusieurs dispositions prévues par la directive sont déjà effectives. C'est notamment le cas du contrôle des pulvérisateurs ou de la formation des agriculteurs (Certiphyto). Certaines actions sont pour leur part prévues dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Dans tous les cas, tant le règlement que la directive nécessitent l'adoption de mesures réglementaires spécifiques au niveau national. C'est ainsi qu'une ordonnance et des décrets doivent être publiés pour adapter le Code rural actuel aux nouvelles réglementations.

Le rôle de l'UIPP et de ses adhérents sera de veiller à ce que les mesures réglementaires nationales (qui doivent être scientifiquement fondées) respectent les principes fixés au niveau européen. Elles devront nous permettre de proposer aux agriculteurs français des solutions innovantes sur tous les usages nécessaires afin d'éviter les distorsions de concurrence.

“ Le rôle de l'UIPP et de ses adhérents est de veiller à ce que les mesures réglementaires nationales respectent les principes fixés au niveau européen. ”

## Contrefaçon de produits phytopharmaceutiques : l'industrie reste mobilisée

L'UIPP s'est engagée dans une démarche de lutte de la contrefaçon lancée par l'ECPA depuis plusieurs années. Au cours des cinq dernières années, le trafic de produits phytopharmaceutiques a pris en effet une ampleur jusque-là méconnue. Alors qu'au départ, il s'agissait de fraudes transfrontalières, des filières internationales se sont organisées pour écouler en grandes quantités des produits, en provenance de Chine ou d'Ukraine, interdits sur le sol européen. Ces produits contrefaits présentent des risques graves pour la santé publique et pour l'environnement. Face à ce trafic international de type grand banditisme, l'ECPA a été à l'initiative d'actions menées par des spécialistes pour intervenir dans certains ports (hollandais ou allemands). L'UIPP a contribué sur le plan national activement en conduisant des actions de sensibilisation auprès des acteurs de la filière (distributeurs et agriculteurs) et en développant des contacts avec les autorités concernées.

## L'UIPP et la situation apicole

Face aux difficultés actuelles de la filière apicole, l'UIPP et ses adhérents souhaitent apporter leur contribution à la compréhension des phénomènes liés à la perte d'activité de certains ruchers. Leur implication ira au-delà de la réalisation des tests préalables à la soumission des dossiers d'homologation. De fait, ils participeront à de nombreuses initiatives sur la restauration de la biodiversité (ressource pollinique et nectarifère grâce aux jachères mellifères, travaux sur les pollinisateurs), à des démarches collectives d'information et de promotion des bonnes pratiques apicoles et agricoles (brochure AFPP *Les abeilles butinent*), ainsi qu'à la recherche et au développement de solutions pour lutter contre les problèmes sanitaires du cheptel apicole (l'acarien parasite *varroa* par exemple).

## FRANK GARNIER, VICE-PRÉSIDENT RÉGLEMENTATION

Certains pesticides étant suspectés d'être des perturbateurs endocriniens, il est prévu de les exclure dans le cadre du règlement I 107/2009.

### Quelle est votre position ?

Le règlement prévoit en effet qu'à l'avenir, certaines substances ne seront plus autorisables si elles présentent des propriétés de perturbation endocrinienne. Si nous partageons la volonté du législateur de renforcer encore la sécurité du consommateur et de l'environnement, nous regrettons que le texte actuel ne repose pas sur des critères scientifiquement fondés sur la perturbation endocrinienne. Nous souhaitons, comme le prévoit le texte, que des mesures soient proposées au plus vite par la Commission européenne concernant cette définition scientifique de la perturbation endocrinienne. Par ailleurs, nos entreprises travaillent sur la mise au point de méthodes pour répondre à ces questions légitimes.

### La perturbation endocrinienne est-elle spécifique aux pesticides ?

Non, cette thématique dépasse le cadre des produits de protection des plantes et même des produits de synthèse. Certaines substances naturelles sont connues pour avoir des propriétés sur le système endocrinien. Actuellement, de nombreux travaux sont en cours au niveau international, européen ou national. Ce sujet, complexe, doit être abordé avec rigueur en s'inscrivant dans une démarche scientifique d'évaluation : quelles sont les substances suspectées ? Quelles sont leurs propriétés toxicologiques ? Quelles sont les expositions ? Existe-t-il des produits de substitution et si oui, quels sont leurs risques ? C'est sur la base des réponses à ces questions que les réglementations doivent être définies au niveau européen, et non sur des applications excessives du principe de précaution.



# Plan Ecophyto 2018

Le Grenelle Environnement a initié un plan de « réduction de 50 % des usages des pesticides dans un délai de 10 ans si possible », au travers du plan Ecophyto 2018. Ce plan inclut également la formation, l'information, un cadre professionnel au conseil et à la vente, l'épidémiologie du territoire et la mise en place de fermes de démonstration.

## Gouvernance d'Ecophyto

### Au niveau national

- Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) : présidé par le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et qui rassemble l'ensemble des parties prenantes.
- Comité d'experts : sous la présidence de Jean Boiffin (INRA), qui assiste le CNOS.
- Comité interministériel : pour le suivi administratif et notamment la mise en œuvre du plan et de son financement, en concertation avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et le conseil consultatif de gouvernance du plan.

### Au niveau régional

- La mise en œuvre du plan Ecophyto en région est confiée aux préfets de régions, à travers les CROS : (Comités Régionaux d'Orientation et de Suivi) avec la participation des parties prenantes dont la profession agricole, les associations de défense des consommateurs et de l'environnement, les collectivités territoriales...

## Méthodologie

Afin d'évaluer les progrès dans le cadre du plan Ecophyto 2018, des indicateurs ont été retenus : dans un premier temps, il s'agit essentiellement d'indicateurs de pression relatifs à l'usage des pesticides. Ils seront complétés par la suite par des indicateurs de risque et d'impact sur l'environnement et la santé.

Deux indicateurs nationaux exprimés annuellement :

- Le **NODU** pour la ferme France : Nombre de Doses Unitaires c'est-à-dire la somme des quantités de substances actives vendues par an en France, chacune rapportée à la dose unitaire spécifique de la substance active.
- Le **QSA** : Quantité de Substances Actives vendues en France.

Et un indicateur par culture, notamment pour suivre l'évolution des pratiques sur le terrain, l'**IFT** : Indicateur de Fréquence de Traitement par culture qui comptabilise le nombre de doses homologuées de spécialités utilisées par hectare et par campagne.

Les résultats sur ces indicateurs sont publiés chaque année dans une note de suivi du plan Ecophyto 2018. Ils seront accompagnés par des indicateurs d'interprétation du niveau d'utilisation des produits et du contexte socio-économique.

“ Un nouvel axe du plan Ecophyto 2018 abordera la sécurité et la protection des utilisateurs, du professionnel agricole au jardinier amateur. ”

## Ecophyto 2018 : un premier bilan fin 2010

À l'occasion du 2<sup>e</sup> comité national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto 2018 qui s'est réuni en octobre 2010, un bilan a été dressé concernant les actions menées dans le cadre du plan Ecophyto 2018. Celui-ci a fait l'objet d'un rapport complet qui met en avant notamment les avancées concernant la mise en place du réseau de fermes pilotes de démonstration, la diffusion de bulletins de santé du végétal sur l'ensemble des régions qui permettent aux agriculteurs de connaître la situation phytosanitaire du territoire et ainsi de cibler les traitements, la formation des professionnels sur le respect de la réglementation des bonnes pratiques d'utilisation et la connaissance des techniques de lutte intégrée dans le cadre de l'expérimentation du Certiphyto. Ce rapport a été complété par la 1<sup>re</sup> note de suivi du plan Ecophyto 2018 présentant les premiers chiffres de l'indicateur de suivi choisi, le NODU, qui amorcent une légère baisse entre 2008 et 2009, et des éléments de contexte parasitaire et économique.

La création d'un nouvel axe du plan Ecophyto 2018 a par ailleurs été annoncée : il s'agit de la sécurité et de la protection des utilisateurs, du professionnel agricole au jardinier amateur sous le titre « prévention des risques liés aux produits phytopharmaceutiques ».

En 2011, le plan Ecophyto ira plus loin : déploiement du réseau de fermes pilotes de démonstration à 2 000 exploitations, montée en puissance du dispositif de formation, renforcement de l'effort de recherche...

### Implication de l'UIPP

Conformément à ses engagements, l'UIPP a poursuivi sa contribution aux travaux collectifs en participant au CNOS et aux comités d'experts. Un réseau de représentants UIPP en régions a également été constitué de façon à participer au niveau régional dans les différents CROS. Sur la question des indicateurs qui ont fait l'objet de premières communications en 2010, l'UIPP rappelle que la prudence mérite d'être de mise face à l'objectif d'une réduction de 50 % des produits phytosanitaires si possible, à échéance 2018. La réalité de l'activité agricole, dépendante du climat, s'accorde difficilement avec

des perspectives aussi tranchées. En outre, l'UIPP insiste sur l'importance de ne pas se limiter à des indicateurs de pression pour mesurer les progrès accomplis au travers d'Ecophyto 2018 et de la nécessité de les compléter par des indicateurs d'impact.

# Les bonnes pratiques

De nombreuses démarches montent en puissance en 2010/2011, preuve des engagements volontaires de l'industrie phytopharmaceutique sur les bonnes pratiques : l'École des Bonnes Pratiques, Phytodata, les 10 ans d'Adivalor.

## Formation Certiphyto

2010 a vu le début du dispositif expérimental Certiphyto. Le Certiphyto, certificat individuel attestant de la compétence de son détenteur, est prévu par la directive Utilisation durable et par le plan Ecophyto 2018. Il concerne tous les professionnels, en zone agricole et non agricole, utilisateurs, conseillers, distributeurs et applicateurs en prestation de services. Son obtention passe par une formation, un test QCM de compétence ou bien par l'équivalence de diplômes. La date de son exigibilité est en cours de finalisation.

Pour roder le système, un dispositif expérimental a été mis en place. Celui-ci a rencontré un franc succès puisque près de 100 000 personnes en 18 mois auront obtenu leur Certiphyto.

Une enquête BVA commanditée par Vivéa révèle que 97 % des stagiaires sont satisfaits ou très satisfaits de leur formation, les attentes en matière d'information sur la santé arrivant en tête.

## L'École des Bonnes Pratiques

L'UIPP participe activement aux formations Certiphyto aux côtés des centres habilités. L'expérience acquise dans le projet École des Bonnes Pratiques (EBPP) depuis 2005 a permis tout naturellement d'accompagner la montée en puissance du dispositif. Les centres de formation partenaires de l'EBPP ont poursuivi leur collaboration à travers le Certiphyto, profitant d'un réseau d'une quinzaine de formateurs dont les compétences et les méthodes de formation sont rodées. De décembre 2009 à juin 2011, les membres de l'EBPP ont participé à la formation de quelque 12 000 exploitants en 1 700 interventions.

L'arrivée du Certiphyto valide *a posteriori* la démarche de formation initiée par l'UIPP en 2005 avec l'EBPP. De plus, une étude sur 600 anciens stagiaires de l'UIPP montre l'impact de la formation sur les pratiques agricoles : meilleure prise en compte de l'exposition, meilleure application des nouvelles réglementations (contrôle du pulvérisateur).

## Améliorer les pratiques

En tant que représentant des industriels, l'UIPP s'est engagée dans un ensemble d'actions visant à aider les utilisateurs à améliorer leurs pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la réglementation.

Cela dans l'intérêt d'une industrie responsable qui se préoccupe de la sécurité d'utilisation de ses produits, mais aussi dans l'intérêt de l'ensemble de la filière agricole, de sa compétitivité et de son acceptabilité sociale. Aussi l'UIPP entend-elle poursuivre ses actions et contribuer au succès du Certiphyto, dans un travail commun avec l'ensemble des acteurs de la filière.

“ L'UIPP s'engage dans des actions visant à aider les agriculteurs à améliorer leurs pratiques sur les produits phytopharmaceutiques. ”



## Phytodata s'enrichit d'une rubrique « Usages »

**Phytodata** est une base de données qui rassemble toutes les informations réglementaires nécessaires à la gestion des produits par les distributeurs. Depuis juin 2010, il comprend un nouvel onglet « Usages » venu s'ajouter aux cinq déjà existants (Logistique, Transport, Stockage, Étiquetage, RPD).

Concrètement, pour chacun des produits phytopharmaceutiques de cette nouvelle rubrique (qui regroupe plus de 90 % des produits du marché), Phytodata décrit les spectres d'utilisation autorisés ainsi que les informations réglementaires essentielles pour un emploi conforme : cultures, cibles, traitement, doses d'application, nombre maximal d'applications, délais avant récolte (DAR), délais de réentrée (DRE), zones non traitées (ZNT).

Comme pour les autres onglets, les informations « Usages » sont disponibles en accès libre sur **www.phytodata.com** ou livrées aux utilisateurs sous forme de fichiers formatés prêts à être intégrés dans leurs propres systèmes informatiques.

Elles étaient très attendues par la profession, en raison notamment du Grenelle Environnement et des mesures d'accompagnement rendues nécessaires pour l'utilisation des produits.

Elles sont régulièrement mises à jour, opération qui est assurée directement par les firmes qui s'engagent à les actualiser dès que nécessaire. L'ensemble de cette démarche sera formalisé par les firmes de l'UIPP et rendu public à travers la **charte Phytodata** qui sera publiée courant 2011.

## 10 ans de succès pour Adivalor

Créé en 2001, à l'initiative de l'UIPP, Adivalor est un éco-organisme dédié à la gestion de la fin de vie des intrants agricoles. Sans équivalent en Europe de par sa taille, il apporte son expertise auprès de plusieurs pays membres pour élaborer des systèmes de récupération des déchets issus des exploitations.

Adivalor, qui réunit tous les acteurs de la filière agricole, fonctionne selon le principe de responsabilité partagée entre les acteurs privés de l'agro-fourmiture. Sont ainsi impliqués 250 metteurs en marché, industriels et importateurs, qui contribuent au financement *via* une éco-contribution en amont ; 1 000 distributeurs, coopératives et négoce chargés de l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 4 300 dépôts ; 250 000 agriculteurs qui préparent, entreposent puis déposent leurs produits en fin de vie, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

En dix années d'existence, Adivalor a contribué à la mise en place d'un dispositif de collecte qui couvre un gisement de 80 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés, ainsi que l'élimination des produits phytopharmaceutiques non utilisables. Actuellement, le taux de collecte est de 73 % pour les emballages vides de produits phytopharmaceutiques, de 53 % pour les *big bags* et sacs de produits fertilisants, semences et plants, de 44 % pour les films plastique usagés, et de plus de 90 % pour les produits phytopharmaceutiques non utilisables.

Concernant les années à venir, un nouvel accord cadre pour la période 2011-2015 a été signé le 8 février 2011 entre Adivalor et le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. L'objectif de l'organisation de ses partenaires pour 2015, avec le soutien de l'ADEME, est de doubler les volumes de plastiques recyclés (32 000 tonnes en 2010) et d'atteindre un taux de recyclage de 95 %.



# Savoir se faire entendre

La communication de l'UIPP s'attache  
à rétablir les vérités, parfois laissées pour compte,  
sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

# Une communication proactive et ciblée

Dans un monde où la communication est devenue une condition *sine qua non* d'une bonne compréhension des enjeux, l'UIPP a multiplié les initiatives à l'encontre du monde agricole et du grand public. L'objectif est chaque fois de promouvoir l'utilité des produits, le respect des bonnes pratiques et d'apporter des réponses aux nombreuses questions soulevées.

Face à la préoccupation forte des citoyens quant aux sujets ayant trait à la santé et à l'environnement, et dans un monde où la notion de risque est devenue centrale, les produits phytopharmaceutiques font souvent la une de l'actualité.

Pour les professionnels du secteur, qui peuvent parfois douter de l'utilité des produits, la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 est une source supplémentaire d'interrogations.

Pour ces différentes raisons, l'UIPP a orienté sa communication des douze derniers mois de façon à apporter des réponses tant aux citoyens qu'aux professionnels. Elle s'est ainsi attachée à rappeler l'utilité des produits pour garantir une sécurité alimentaire, dans un contexte alimentaire et énergétique tendu tant au niveau national que mondial.

Elle a aussi eu soin de sensibiliser les utilisateurs au risque que peut présenter pour la santé l'exposition aux produits, et de valoriser les démarches de progrès des adhérents pour réduire l'impact de leurs produits sur l'environnement.

“ La prise de parole de l'UIPP dans les médias s'est accrue de plus de 71% en 5 ans. ”

• **L'UIPP s'est orientée vers les agriculteurs et les partenaires du monde agricole** et a lancé une campagne collective (unissant Adivalor, les chambres d'agriculture, Coop de France, Farre, la FNA, la FNSEA, InVivo, JA et l'UIPP) de sensibilisation sur le sujet de la prévention du risque phytopharmaceutique, autour du message « Un tel outil de travail, ça se protège ».

- **L'UIPP était présente au Salon des professionnels de l'agriculture (SIMA)**, dans l'espace « Bonnes pratiques », aux côtés de 16 partenaires. Plusieurs manifestations étaient organisées sur le stand : un quiz, une campagne de sensibilisation, une information sur le Certiphyto, une présentation des démarches des adhérents de l'UIPP sur les bonnes pratiques. En parallèle, des plateaux de discussion et des conférences entre parties prenantes se sont tenus autour de la formation, de l'organisation du travail et de l'innovation sur la protection individuelle.

- **L'UIPP sera l'un des partenaires des Trophées de l'installation 2011**. Lancée par les Jeunes Agriculteurs et la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), cette démarche a pour vocation de récompenser les jeunes innovateurs les plus méritants dans la filière fruits (et à terme dans d'autres filières). Elle identifiera les meilleurs projets tout en s'efforçant de mieux cerner les freins à l'installation et les solutions existantes. La remise du prix permettra de valoriser les initiatives retenues, et de les promouvoir sous l'angle du développement durable ou de la performance économique.

• **Auprès du grand public, l'UIPP prend part au débat en faisant entendre sa voix dans les médias.**

Sa prise de parole, qui s'est accrue de plus de 71 % en 5 ans, est désormais reconnue par les journalistes, les pouvoirs publics, les partenaires de la filière et les ONG.

Outre des interventions dans des débats et émissions divers, l'UIPP a tenu un point presse au printemps 2011. Son objectif était de rétablir les vérités après les différentes publications et les reportages stigmatisant les produits phytopharmaceutiques et l'agriculture, et faisant croire aux Français qu'ils « s'empoisonnent avec les pesticides » en mangeant. L'Union a ainsi rappelé que les produits phytopharmaceutiques et l'agriculture ont largement évolué ces 50 dernières années et que de nombreux progrès ont été accomplis tant sur les volumes de substances actives utilisées que sur leur toxicité. Rappelons qu'entre 1950 et 2007, les doses utilisées sont ainsi passées de 2 kg/ha à 48 g, tandis que la dose journalière admissible (DJA) a augmenté de 0,0084 mg/kg/jour à 0,055 mg/kg.

**« ON NE S'EMPOISONNE PAS EN MANGEANT »**

« Manger 400 grammes de fruits et légumes par jour aux niveaux actuels de limites maximales de résidus (LMR) correspond à 6 % de la DJA.

Le consommateur dispose d'une très grande marge de sécurité. Il n'est pas question de tirer un trait sur les problèmes qui résultent de l'usage du chlordécone, du DDT ou autres pesticides. Mais il faut rappeler que les produits actuels ont beaucoup évolué.

Sur le millier de molécules qui existaient dans les années 1990, seules 26 % sont encore sur le marché, conséquence du retrait volontaire par les sociétés et des révisions mises en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/414/CE. »

Jean-Charles Bocquet,  
directeur général de l'UIPP



Stand de l'UIPP au SIMA

## UNE CAMPAGNE COLLECTIVE AUPRÈS DES UTILISATEURS



### PRODUITS PHYTOS : PRÉSERVEZ VOS MAINS !

Les mains sont les premières exposées, directement ou indirectement, lors de la manipulation de produits phytopharmaceutiques : projections, éclaboussures, contact avec le matériel. Si elles ne constituent que 5% de la surface de la peau, elles représentent à elles seules 60 à 80% des contacts avec les produits.

ADOPTER LES BONS GESTES, C'EST VOUS PROTÉGER VOUS ET VOS PROCHEs.



#### S'INFORMER

■ Lisez systématiquement l'étiquette des produits pour en connaître les conditions d'utilisation. Les symboles de danger et les phrases R et S vous renseignent notamment sur le classement toxicologique et les précautions à prendre. Des informations plus détaillées peuvent être consultées sur la fiche de données de sécurité ou par Internet.



#### RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE

■ Veillez à ne pas fumer, boire, manger ou téléphoner lors de l'utilisation des produits phytos (pour éviter tout contact de vos mains avec votre visage).



#### ORGANISER SON TRAVAIL

■ Séparez strictement votre espace de vie familiale de la zone d'utilisation des produits phytos (outils, équipements, vêtements professionnels). Maintenez cette zone de travail propre et organisée.  
■ Préparez vos dosages : en organisant à l'avance votre chantier, comme par exemple calculer les dosages et prévoir l'ordre d'introduction des produits. Vous simplifierez ainsi vos manipulations, limiterez le nombre d'ustensiles potentiellement contaminés et donc le risque d'erreur. Ayez du matériel dédié à cette activité (broc doseur, calculatrice...).



#### LAVEZ-VOUS LES MAINS

■ Avant d'enfiler vos gants : les gants ne sont efficaces que sur des mains propres ! En effet, à l'intérieur du gant, la chaleur va rendre votre peau plus perméable aux produits.  
■ Avant de retirer vos gants : lavez vos gants à l'eau claire. Vous les débarrasserez ainsi de l'essentiel des produits présents, ce qui améliorera leur longévité et évitera que vous ne vous salissiez les mains en les enlevant.  
■ Après avoir retiré vos gants : lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



#### S'ÉQUIPER

■ Portez systématiquement des gants lors des périodes de contact direct avec les produits phytos : préparation de la bouillie, nettoyage du pulvérisateur.  
■ Utilisez des gants en nitrile (Norme EN376). Les gants sont personnel et individuels, ils ne sont efficaces que si correctement utilisés.  
■ Renouvelez vos gants réutilisables dès accrocs, déchirure, décoloration, usure. Dans le cas d'utilisations ponctuelles, il existe des gants à usage unique.  
■ Pensez à éliminer vos gants usagés via un service de collecte spécifique.



■ Disposez toujours d'eau et de savon pour vous laver les mains, quelle que soit la situation de manipulation de produits phytos. Le règlementation vous oblige à disposer d'une cure lave-mains sur le pulvérisateur, mais pensez aussi à avoir une réserve d'eau claire quand vous semez, si quand vous intervenez sur la végétation préalablement traitée...



■ Pensez à retirer vos gants avant de monter dans la cabine du tracteur ou dans votre voiture. De même pour tous vos EPI (équipements de protection individuelle) souillés.

Pour vous et vos proches, pensez, adoptez, renouez avec les bons réflexes.



Campagne collective de sensibilisation

### ROLF REINECKE, vice-président communication et bonnes pratiques

Quel est l'objectif de la campagne collective de sensibilisation à l'intention du monde agricole ?

Elle vise à renforcer le réflexe de prévention, c'est-à-dire faire prendre conscience aux utilisateurs que pour leur santé, une évolution de leurs habitudes est nécessaire.

L'utilisation des équipements de protection n'est efficace que si elle est accompagnée d'une information concrète sur les mesures d'hygiène (lavage des mains...) et une organisation du travail adaptée.

Comment cette campagne est-elle déclinée concrètement ?

La première phase vise à sensibiliser les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques à la nécessité de mieux protéger leurs mains, premier vecteur de contamination pour eux et leurs proches. Le visuel accompagné d'une accroche « Un tel outil de travail, ça se protège » est paru dans les supports de la presse agricole nationale et départementale durant l'automne 2010, puis au moment de l'utilisation des produits au printemps 2011.

Des outils dédiés (affiches et dépliants) sont parallèlement distribués sur le terrain, via les réseaux des cosignataires de la campagne, accompagnés de conseils simples sur les bons réflexes à adopter pour une utilisation sereine des produits phytopharmaceutiques.



## De nombreux supports de communication sont utilisés par l'UIPP

### Sites Internet

- Le site **www.uipp.org** reste le support de présentation de notre organisation professionnelle, ses rubriques « Chiffres clés » et « Actualités » (communiqués de presse, revues de presse) étant les plus consultées.
- Le site **infos-pesticides.org** est le site généraliste sur les produits de protection des plantes, à destination du grand public et des professionnels. Il a connu d'importantes modifications, avec notamment la création de cinq animations thématiques illustrant les principales rubriques de l'espace grand public, et portant sur les produits phytopharmaceutiques, la santé, l'environnement, les enjeux de demain, la réglementation.

Les pages d'accueil du site ont été refondues pour mettre en avant des animations et des vidéos, lesquelles ont été regroupées dans une médiathèque spécifique : **www.info-pesticides.org/Mediatheque/Videos**. L'ensemble du dispositif web de l'UIPP poursuit ainsi son développement. Il a enregistré en 2010 plus de 190 000 visites. De leur côté, près de 16 500 personnes supplémentaires se sont abonnées à nos newsletters.

### Brochures

Des brochures sur les produits phytopharmaceutiques expliquent aux leaders d'opinion non spécialistes (politiques, institutionnels, associatifs, scientifiques et médicaux, professionnels, étudiants, journalistes), éléments chiffrés à l'appui, l'intérêt lié à l'utilisation des produits, et les impacts qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et la santé de l'homme.



Ces documents sont le fruit du travail d'un groupe d'experts qui se sont attachés à illustrer leurs propos par des sources et des publications de référence. Le document « Utilité » est disponible ; ceux sur la santé et l'environnement sont en cours de réactualisation.

### Lettre d'information Protection des plantes

Ce trimestriel d'actualités destiné aux adhérents UIPP, politiques, chambres d'agriculture, distributeurs, journalistes spécialisés, monde syndical agricole et alimentaire rend compte des positions de l'UIPP. Il est conçu dans un esprit d'information factuelle, face à des débats souvent difficiles.





# Produire plus et mieux

Garantir la sécurité alimentaire en développant  
des solutions innovantes et en réduisant les impacts  
des produits phytopharmaceutiques.

# Une année d'incertitudes

Après deux années de hausse consécutives, l'évolution des ventes des produits phytopharmaceutiques mis sur le marché en 2010 est en baisse.

## Année civile 2010

### Une année difficile

L'évolution des ventes de produits phytopharmaceutiques mis sur le marché en 2010 indique un retrait global de 11 % pour se situer à un peu plus de 1,8 milliard d'euros. La baisse constatée à la fin de la campagne céréalière et à la fin de la campagne agricole se confirme. Après les deux années de hausse en 2007 et 2008, cette baisse confirme le retrait de l'année 2009 :

- Les ventes de fongicides sont en baisse de 15 % ;
- Les ventes d'herbicides ont baissé de 8 %, en raison de l'utilisation des stocks existants et de la progression des solutions les plus économiques ;
- Les ventes d'insecticides sont en hausse de 7 % ;
- Les ventes de produits divers sont en baisse de 14 %.

L'évolution des tonnages de substances actives fait apparaître en 2010 une baisse globale de 3 % par rapport à 2009.

Les ventes aux distributeurs ont été affectées par l'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), par les stocks existants en culture à la fin de la campagne précédente et par les changements des processus de décision au sein de leurs organisations, qui ont ralenti la dynamique de leurs approvisionnements.

De plus en plus, l'agriculteur s'engage dans une démarche de protection raisonnée qui renvoie notamment l'acte d'achat du produit à une date plus proche de son utilisation éventuelle.

L'augmentation du prix des céréales n'a pas provoqué une anticipation des décisions d'achat des agriculteurs. La baisse plus sensible des ventes que celle constatée sur l'évolution des tonnages en 2010 par rapport à 2009 s'explique par les conditions du marché et l'orientation des agriculteurs vers des programmes plus économiques.

Enfin, les difficultés de circulation au début de mois de décembre ont eu un impact limité sur les livraisons des commandes.

## Campagne agricole 2010-2011

### Beaucoup d'incertitudes

Sur la campagne agricole en cours, les ventes de produits phytopharmaceutiques à fin avril montrent une certaine stabilité par rapport à la campagne précédente avec :

- Une légère baisse des fongicides (-2 %) : une attente certaine des distributeurs en fonction de la demande des agriculteurs qui eux-mêmes attendent les pressions parasitaires (attitude curative) ;
- Une légère hausse des herbicides (+2 %), avec une augmentation des surfaces cultivées et une revalorisation du marché d'automne ;
- Une hausse des insecticides (+4 %) liée aux températures élevées favorables au développement des ravageurs ;
- Une hausse des TS (+30 %) qui montre l'engouement des agriculteurs pour cette technologie qui permet une protection ciblée des cultures.

Sept mois après le début de la campagne agricole en cours, dans des conditions de sécheresse sur une grande partie du territoire, limitant le potentiel des cultures, les incertitudes se renforcent.

Les comportements habituels de « morte-saison » auraient-ils tendance à changer tant au niveau des agriculteurs que des distributeurs ? Les achats de précaution semblent ne plus être d'actualité.

De plus, tout se passe comme si, actuellement, les agriculteurs et les distributeurs étaient plus sensibilisés à la maîtrise de la hausse des coûts de production (notamment des engrais), à la gestion de la vente des productions agricoles et au raisonnement des interventions. Cette dernière attitude est renforcée par la mise en œuvre de la certification des entreprises (réforme de l'agrément) et des personnes (Certiphyto, Grenelle 1 et 2), qui non seulement mobilise prioritairement les acteurs de la filière agricole, mais génère aussi une attitude responsable des agriculteurs, encouragée par les mesures d'accompagnement financières telles que les mesures agroenvironnementales (MAE) et les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), notamment sur les bassins d'alimentation de captage.



## **DENIS TARDIT, VICE-PRÉSIDENT AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

### **Quelles sont les perspectives 2011 pour l'industrie des produits phytopharma- ceutiques, tant en France qu'à l'international ?**

L'augmentation de la productivité agricole mondiale est indispensable pour répondre au défi alimentaire posé par la croissance démographique. La protection des cultures reste incontournable et cela, même si le développement d'une combinaison de solutions innovantes est nécessaire pour permettre de produire plus et mieux, en cohérence avec les attentes du consommateur. Le contexte mondial est marqué par des changements de grande ampleur : croissance de la population, évolution des habitudes alimentaires, développement des cultures non alimentaires, fréquence des aléas climatiques. Face à ce constat, la protection des cultures contribue à garantir la régularité et la qualité des récoltes et à répondre à l'augmentation croissante de la demande en denrées agricoles. Et les produits phytopharmaceutiques ont un rôle important à jouer pour la sécurité alimentaire mondiale. Alors que le marché mondial du blé continue de faire l'objet de vives tensions, il n'est pas socialement et économiquement possible pour la France de ne pas exporter et chercher à augmenter ses capacités de production agricole. Aussi, la vraie question à se poser n'est pas « Comment diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ? », mais plutôt « Comment diminuer leur impact sur l'environnement et augmenter la sécurité alimentaire mondiale ? »

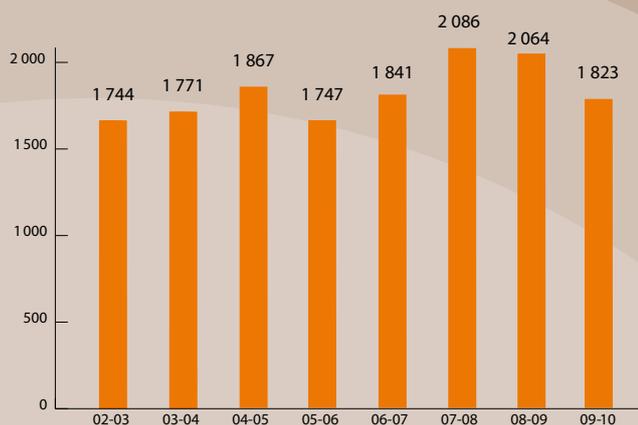
### **Quelles sont les principales conséquences du Grenelle Environnement et des actions menées dans le cadre d'Ecophyto 2018 ?**

Au niveau national, certaines actions du Grenelle ajoutent des contraintes spécifiques pour les agriculteurs français.

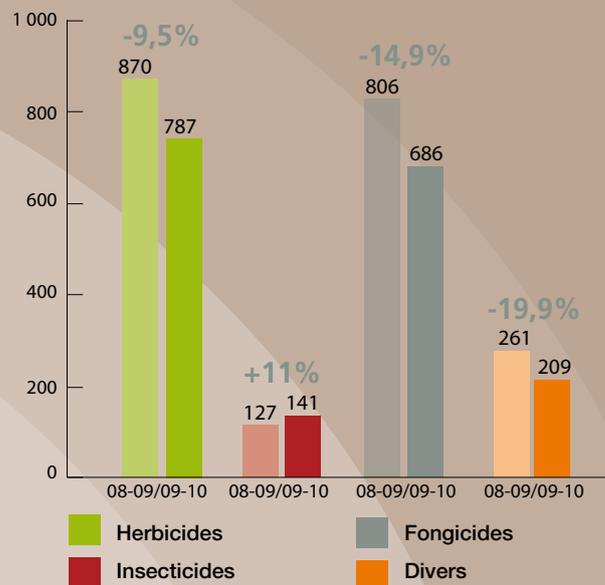
L'UIPP, déjà engagée dans une diminution des impacts des produits sur la santé et l'environnement, demeure très réservée sur les conséquences de ces contraintes, et notamment sur tout objectif de retrait arbitraire de substances actives qui ont fait l'objet de validations réglementaires et scientifiques strictes. Il faut veiller à ce que la science et le pragmatisme l'emportent sur l'arbitraire et l'émotion. Sans protection, les récoltes peuvent être contaminées par des champignons qui libèrent des toxines dangereuses, perdre de leurs qualités nutritionnelles ou être rendues impropres à leur transformation industrielle. Par leur action, les produits phytopharmaceutiques permettent de maintenir la qualité et la sécurité des denrées agricoles. Cet objectif d'utilisation durable des produits, impliquant l'ensemble des acteurs, reste un axe fort de travail pour l'ensemble des adhérents de l'UIPP. Il est en parfaite cohérence avec la démarche de Stewardship (responsabilité et suivi des produits) en place au sein des entreprises, à tous les stades du cycle de vie des produits (recherche, développement, fabrication, mise sur le marché, biovigilance, élimination des déchets). En réaction à l'actualité et aux agressions médiatiques perpétrées contre l'agriculture, et face à la multiplication des contraintes à la production, l'UIPP insiste sur l'importance de l'utilité de la protection phytosanitaire pour la production d'aliments en quantité et à un coût raisonnable.

# Tendances en France

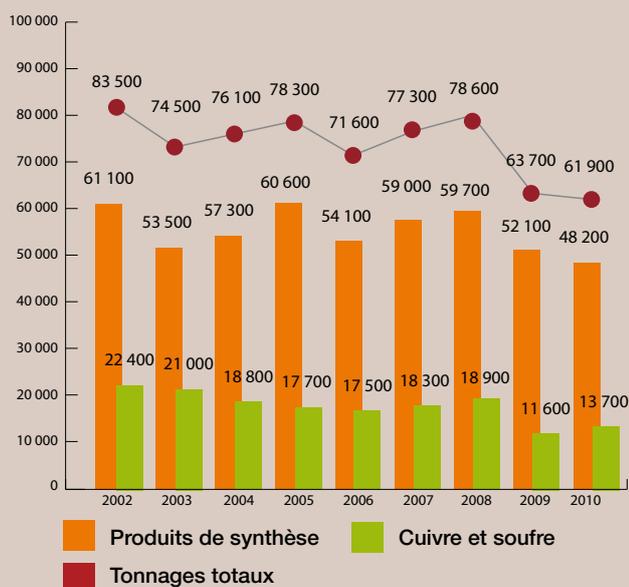
Chiffre d'affaires métropole par campagne agricole (en millions d'euros)



Évolution du chiffre d'affaires des campagnes agricoles par famille de produits (en millions d'euros)



Tonnage des substances actives vendues de 2002 à 2010 (en tonnes)



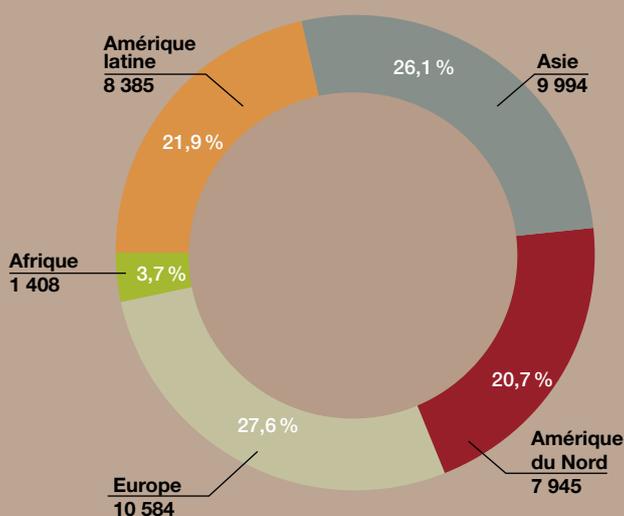
Chiffre d'affaires métropole base année civile (en millions d'euros)



# Repères monde et Europe

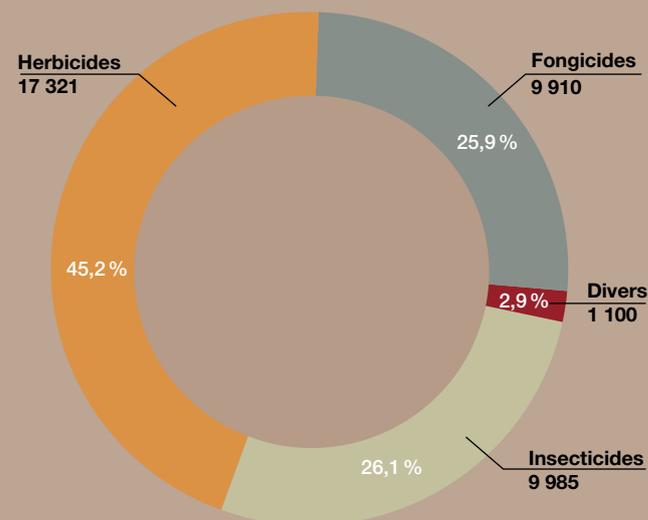
Répartition du chiffre d'affaires par région du monde en 2010

(Total : 38 316 millions de dollars)



Répartition du marché mondial 2010 par catégorie de produits

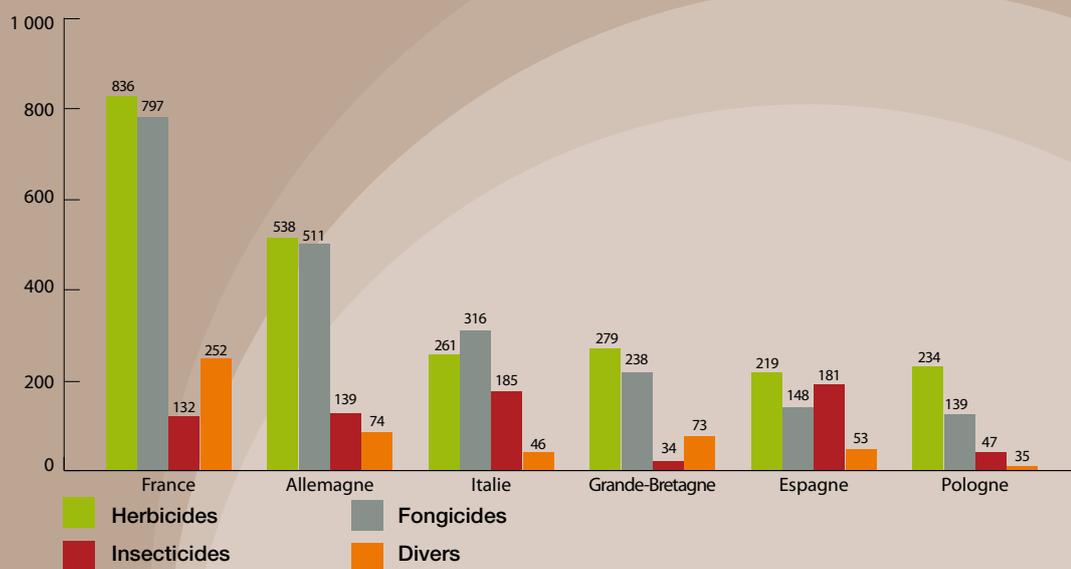
(Total : 38 316 millions de dollars)



Source : Phillips Mc Dougall AgriServices

## Les marchés phytosanitaires en Europe en 2009

(en millions d'euros)



Source : ECPA

# Production végétale en France en 2010

	Surfaces	Rendement moyen par hectare
	(en milliers d'hectares)	(en quintaux ou tonnes)
<b>CÉRÉALES (source AGRESTE)</b>		
<b>Blé tendre d'hiver</b>	4 907,5'	72'
Blé tendre de printemps	13,3'	65'
Blé dur d'hiver	493'	51'
Blé dur de printemps	11,7'	47'
Orge d'hiver	1 162,8'	65'
Orge de printemps	419'	61'
Avoine d'hiver	58,9'	46'
Avoine de printemps	39,3'	45'
Seigle et méteil	29'	51'
Sorgho grain	52'	55'
Maïs grain	1 520,7'	89'
Trinicale	381,9'	54'
<b>PROTÉAGINEUX (source AGRESTE)</b>		
Pois secs (dont protéagineux)	247,17'	44'
Féveroles et fèves	150,34'	32'
Lupins doux	6,56'	25'
<b>OLÉAGINEUX (source CETIOM)</b>		
Colza	1 465'	33'
Tournesol	694'	24'
Soja	50,9'	27'
<b>CULTURES INDUSTRIELLES</b>		
Betterave sucrière (source ITB)	377'	13 t'
Lin (source IFL)	55	5,7 t
Tabac (source FNPT)	6,6	2,6 t
<b>POMMES DE TERRE (source AGRESTE)</b>		
Primeur ou nouvelle	7,1'	21,9 t'
Féculière	20'	48,3 t'
Conservation et demi-saison	114'	42,5 t'
Plants	16,5'	27,3 t'
<b>VIGNES (source AGRESTE)</b>		
<b>CULTURES LÉGUMIÈRES (source AGRESTE)</b>		
Carotte	13,08'	41,4 t'
Chou-fleur	22,68'	14,5 t'
Endive (racines)	10,79'	33 t'
Melon	16,02'	19,1 t'
Tomate	5,93'	136,3 t'
<b>CULTURES FRUITIÈRES (source AGRESTE)</b>		
Pommier (tout confondu)	39,95'	42,8 t'
Poirier (tout confondu)	6,97'	24,9 t'
Pêcher (y compris nectarines et brugnon)	13,74'	23,6 t'
Cerisier	9,94'	4,6 t'
<b>CULTURES FOURRAGÈRES (source AGRESTE)</b>		
Maïs fourrage	1 451'	11,4'
Prairies artificielles	366,9'	8,1'
Prairies temporaires	2 866,8'	6,2'
Prairies naturelles	7 283'	4,9'
Forêt	17	-

\* Données provisoires





Union des Industries  
de la Protection des Plantes

2, rue Denfert-Rochereau – 92660 Boulogne cedex | Tél. : 01 41 31 52 00 | Fax : 01 41 31 52 10  
[www.uipp.org](http://www.uipp.org) | [www.info-pesticides.org](http://www.info-pesticides.org) | Contact : [uipp@uipp.net](mailto:uipp@uipp.net)